

Grand Prix de Notre Dame des Millièrès

Dimanche 19 Mai 2024

Olympique Cyclisme Albertville

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

- Présentation de l'épreuve :

Le club Olympique Cyclisme d'Albertville organise conformément au règlement de la FSGT 73/74 le Grand Prix Cycliste de Notre Dame des Millièrès le 19 Mai 2024.

Cette compétition est ouverte aux licenciés FSGT (1.2.3.4.5. Fem. Jun. Cad).

2 courses sont proposées :

Course 1 : départ 13h15 pour les catégories **4-5** FSGT qui effectueront 24 tours de circuit – les *Fem* et **Cad** FSGT effectueront, eux, 20 tours.

Course 2 : départ 15h30 pour les catégories 1-2-3 FSGT qui effectueront 33 tours de circuit.

- Règles générales :

Le règlement FSGT en vigueur, est applicable à tous les participants de l'épreuve. Les cyclistes sont tenus de se conformer au code de la route et de respecter les mesures de sécurité mise en place par l'organisation. Le port du casque à coque rigide est obligatoire sur la durée de l'épreuve ainsi que pendant l'échauffement.

Il sera interdit aux coureurs de la course 2 de s'échauffer sur le circuit sous peine de disqualification.

Lors du retrait des dossards, les participants devront impérativement présenter une licence en cours de validité pour la saison 2024.

La direction de course peut prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'épreuve. Les coureurs attardés devront laisser la priorité au véhicule ouvreuse afin de libérer la chaussée pour le passage du peloton principal. L'organisation se réservant le droit de faire arrêter les coureurs doublés avant le dernier tour. Ils seront tout de même classés.

- Engagements :

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FSGT uniquement. Coureurs extérieurs à la FSGT 73/74 et UFOLEP autorisés après demande de validation par la commission 73/74. Le nombre de coureurs est limité à 80 par course. L'organisateur se réserve le droit de refuser un coureur.

La licence est obligatoire. Le concurrent qui ne sera pas en mesure de présenter ce document ne pourra en aucun cas prendre le départ.



Le montant de l'engagement est fixé à 10 €.

Les engagements et règlements seront obligatoirement effectués en ligne sur la plateforme EVENTICOM avant le 16 Mai 2024. Aucun engagement ne sera pris sur place.

Aucun remboursement ne pourra être exigé de la part d'un coureur absent.

Si le nombre maximal est atteint pour chaque course, les engagements ne seront plus acceptés.

Le fait d'être engagé implique que le cycliste ait pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

Un dossard et un transpondeur sera remis à chaque concurrent. La licence ou une pièce d'identité sera conservée par l'organisation et restituée en échange du dossard et du transpondeur.

Le coureur devra prévoir ses propres épingles.

La remise des dossards et des transpondeurs aura lieu à **partir de 11h45** devant la Mairie de Notre Dame des Millières.

L'appel des coureurs se fera 10 mn avant le départ de chaque course.

- **Récompenses :**

Coupes et récompenses aux vainqueurs des courses et aux vainqueurs de chaque catégorie.

La remise des prix se fera à l'issue des deux épreuves devant la Mairie ou en cas de mauvais temps à la salle polyvalente. La présence des coureurs à la cérémonie est indispensable pour prétendre être récompensé.

- **Sécurité :**

La sécurisation du circuit sera assurée par la présence de signaleurs et de barrières. Le peloton sera précédé d'un véhicule ainsi que d'un véhicule balais derrière le dernier concurrent. Une ambulance garée près de la ligne d'arrivée sera prête à intervenir sur le circuit.

